

C . F . T . C .

Publié par la Fédération de la
MÉTALLURGIE
26 rue de l'ontholon ,26
PARIS 9ème
TEL. TRUdaine 91-03

NUMERO SPECIAL.

BULLETIN du MILITANT

AUX MILITANTS

Dans notre dernier bulletin nous vous avons fait connaître la position de la C.F.T.C. sur le problème des salaires et des prix.

Nombreux vous aurez participé à la journée du 13 Juin organisée par le Cartel.

Cette journée aura été comme l'annonçait l'éditorial de syndicalisme

- une journée de revendications, où fut proclamée notre volonté d'obtenir la baisse des prix,
- une journée de protestations, où nous nous sommes élevés contre la caron- ce gouvernemental et les perspectives de hausse,
- une journée d'avertissement où nous avons dit que la sagesse et la patience ont des limites et que ces limites sont atteintes.

C'est un ultime effort que nous tentons. Si, par malheur, la preuve était faite que, malgré une récolte exceptionnelle, une production industrielle en plein essor, une aide étrangère importante, la baisse ne peut se réaliser, nous ne nous obstinerions plus à lutter seuls contre tous.

Soyez vigilants et sur le problème des salaires vous trouverez ci-après la position du Cartel.

La C.F.T.C. et la C.G.T. F.O. viennent, sous la forme d'un cartel interconfédéral, d'unir leurs efforts pour revaloriser le pouvoir d'achat des salaires par la baisse des prix.

Le Cartel est persuadé que cette action, dont vous avez eu les grandes lignes dans de précédentes circulaires, est la seule qui répond aux désirs des travailleurs et sauvegarde leurs véritables intérêts.

..../...

Estimant que les revalorisations des salaires nominaux effectuées depuis plus de deux ans se sont concrétisées par une diminution du pouvoir d'achat, le Cartel interconfédéral considère que, dans la période présente, une demande d'augmentation générale des salaires irait à l'encontre du but recherché.

Elle aurait une répercussion désastreuse sur l'ensemble des prix, surtout à la veille de la fixation des prix agricoles, par voie de conséquence sur les prix des denrées alimentaires, poste le plus important dans le budget des familles.

Il faut par ailleurs remarquer que les revendications de relèvement collectif des salaires, posées sur le plan de l'entreprise, et entreprise par entreprise, aboutissent rapidement à une augmentation généralisée des salaires et qu'ils sont donc un moyen de détruire l'effort de stabilisation des prix et de rendre impossible l'action engagée pour les faire baisser.

Dans ces conditions, les militants de deux organisations doivent faire le maximum de propagande autour des idées exposées ci-dessus, pour convaincre les travailleurs que toute mesure d'augmentation générale des salaires réalisée dans la période actuelle, entraînera inévitablement une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat.

Il se peut, cependant, qu'au sein de telle ou telle entreprise le problème des salaires se trouve posé, malgré la position très ferme, sur ce point, des militants de nos deux Confédérations.

Lorsqu'ils se trouveront placés devant cette situation de fait, le devoir des adhérents C.F.T.C. et C.G.T. F.O. sera de ne pas appuyer la demande d'augmentation générale des salaires, pour les raisons exposées ci-dessus. Cependant, le Cartel considère que les membres des deux organisations ne doivent pas, pour autant, adopter une attitude purement négative.

Tout en soulignant les efforts entrepris sur le plan national et local pour la baisse des prix, ils prendront position en faveur d'un assouplissement des arrêtés des 31 Décembre 1947 et 19 Janvier 1948 portant sur les points suivants :

- suppression du plafond limitant à 30 % l'augmentation des salaires du 1er Décembre, par rapport au 1er Novembre 1947;
- suppression du plafond de 40 % pour les salaires au rendement;
- rétablissement d'un salaire minimum moyen pour les mensuels;
- réintroduction, dans la réglementation des salaires, des garanties des 104 et 108 % accordées avant l'arrêté du 31 Décembre 1947.

Cet assouplissement aurait, évidemment, pour conséquence un certain nombre de rajustement de salaires. En aucun cas, il n'aurait la portée, ni l'importance d'une augmentation générale des salaires.

Le Cartel C.F.T.C. et C.G.T. F.O. demande aux organisations adhérentes aux deux Confédérations de s'en tenir strictement, pour le moment, à l'application de ces directives.

QUESTIONNAIRE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le prochain congrès fédéral après une année de travail et de mise au point devra prendre position face à l'organisation de la formation professionnelle et proposer des solutions efficaces à l'ensemble des problèmes qu'elle pose. Dès cette année pourtant, la Fédération doit prendre des décisions concernant un certain nombre de faits pratiques dont l'importance est actuelle.

- Moyens de F.P. aspects.
- Rémunération de l'apprenti ou de l'élève.
- Financement.
- C.A.P.
- Action.

Pour permettre la mise sur pied d'un rapport réaliste qui permette de prendre une décision, les Syndicats et responsables d'entreprises voudront bien répondre par des chiffres et faits précis aux questions que voici :

I/ Moyens de F.P. dans le département, l'usine ou l'atelier.

- a) Quelle est la proportion de professionnels qualifiés par rapport à l'ensemble du personnel?
- b) Combien y a-t-il de collèges techniques, de centres d'apprentissage, de centres de formation professionnelle accélérée ou de reclassement ou?
- Combien ont-ils d'élèves d'apprentis ou de stagiaires?
- Quelle est la proportion des apprentis formés sur le "tas"?
- Y a-t-il des patrons qui font des "apprentis maison", n'étant pratiquement aptes à ne travailler que chez eux?
- Y a-t-il des métiers n'offrant pas de débouchés et que les jeunes ne veulent pas apprendre?
Lesquels?..... pourquoi?.....
- Y a-t-il un ou des centres d'orientation professionnelle?
- Que penser de leur fonctionnement?
- La Formation professionnelle donnée est-elle :
adaptée aux besoins de la production (actuelle et à venir)?
..... suffisante en nombre et en qualité?
Si non, pourquoi?

.../...

II/ Rémunération des apprentis

- a) Les apprentis sont-ils rémunérés? comment?
- b) Doivent-ils l'être, sur quelle base?
- c) quel taux et quelle base proposer?
- d) Pour les mineurs faut-il payer à l'apprenti ou à ses parents (jusqu'à quel âge).
Cette paye doit-elle être considérée comme un salaire même si l'apprentissage méthodiquement conduit est pratiquement improductif ou doit-il être considéré comme une allocation fournie par la Société pour permettre à l'apprenti de vivre normalement pendant sa formation professionnelle et permettre ainsi à tous d'apprendre un métier?

III/ FINANCEMENT :

Qui finance les établissements de F.P. existants dans la région?

Ce financement est-il suffisant?

Est-il normal?

N'y aurait-il pas lieu d'augmenter le taux de la taxe d'apprentissage?

IV/ La possession de diplômes professionnels en général et du C.A.P. en particulier doit-elle avoir automatiquement une répercussion sur le salaire? Doit-elle dispenser de l'essai professionnel à l'embauche? - Quelles objections cette question soulève-t-elle?

- En quoi sont-elles fondées?
- Comment porter remède aux difficultés actuelles à ce sujet?
- Faut-il revaloriser le C.A.P.?
- Lui donner un niveau National?
- Faut-il adapter la formation à la production régionale?
- Orienter les méthodes d'enseignement?

V/ ACTION

- Faut-il continuer à participer aux travaux des organismes nationaux et départementaux travaillant à résoudre les problèmes de la F.P.?
- Faut-il accroître notre action sur ce plan?
- Répondez par retour à la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C.

ENQUETE

DE PARTICIPATION

à retourner à Maurice BRUGERE, 32 rue des Pensees ORLEANS (Loiret)
pour le 30 Juin au plus tard.

Le Syndicat du _____
mandat MM (1) _____

assisteront au Congrès d'ORLEANS des 11 - 12 - 13 et 14 Juillet.

Participeront en outre au Congrès :

MM _____

Le Pouvoir (4) sera à établir au nom de :

Mr _____

(2) ARRIVERONT en gare d'Orléans le à
REPARTIRONT d'Orléans le

Désirent dormir en dortoir (3)
Nombre de chambres d'hôtel à retenir (3)
Nombre de participants à l'excursion

(1) indiquer, non prénom, adresse, profession, section d'entreprise
(2) une permanence sera assurée en gare d'Orléans, prière de porter
l'insigne C.F.T.C.

(3) rayer la mention inutile

(4) les pouvoirs seront distribués à l'ouverture du Congrès.

CONGRES FEDERAL

ORLEANS II - I2 - I3 - I4 Juillet 1948.

NOTE DU SECRETARIAT FEDERAL

Dans nos précédents bulletins, nous vous avons informés que le Congrès Fédéral se tiendrait à ORLEANS les II-I2-I3-I4 Juillet.

Notre n°I4 dans sa dernière page vous a indiqué l'ordre du jour de ce Congrès.

De nombreux syndicats nous ont demandé de leur faire connaître les conditions de participation au Congrès afin de prévoir la dépense qu'entraînera leur représentation.

Nous recevons, ce jour, les indications de notre Président Fédéral, Maurice BRUGERE et nous vous les transmettons en vous demandant de bien vouloir faire parvenir votre réponse aux questionnaires le plus rapidement possible.

NOTE DE NOS CAMARADES D'ORLEANS

Dirigeant de syndicat, militant de section d'entreprise de la Métallurgie, tout a été mis en œuvre pour que le Congrès fédéral de 1948 soit un grand et fructueux congrès.

Le maximum a été fait pour réduire le plus possible les frais des participants. Fais donc, à ton tour un effort pour être présent. C'est la somme de tous ces efforts qui assurera le succès de notre Congrès.

Remplis donc au plus vite le questionnaire ci-joint, et retourne-le à BRUGERE, 32 rue des Pensees à ORLEANS, avant le 30 Juin.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Les repas seront pris en commun (prix du repas : 100 Frs)
- Pour les camarades couchant en dortoir, se munir d'un sac de couchage (la nuit : environ 30 Frs)
- Chambre d'hôtel (maximum 200 Frs)
- Excursion - Châteaux de la Loire (250 Kms en car) Chambord, Blois, CHAUMONT, Amboise et Chenonceaux - Déjeuner à Blois tous frais compris : 650 Frs.

BUREAU FEDERAL

Le Bureau Fédéral élu l'année dernière était composé comme suit :

BILGER	{ Paris ouvrier)
BOBIN	{ Paris)
BRUGERE	{ Orléans)
BUNIAZET	{ St-Etienne)
CHARDRON	{ Basson-Indre)
DUBOIS	{ Paris)
ESPERET	{ Paris ouvrier)
GILLOT	{ Paris)
KREDER	{ Moselle)
LAIR	{ Isbergues)
LEONARD	{ Paris ouvrier)
MICHELET	{ Paris ouvrier)
MORIN	{ Paris agent de Maitrise)
ROMBEAULT	{ St-Nazaire)
ROUSSET	{ Paris ouvrier)
SAVOUILIAN	{ Paris)
SIMONNOT	{ Le Creusot)
WILLIAME	{ Nord)

Au cours de l'année, nous avons enregistré les démissions de BILGER et de Lucien LEONARD.

Le Congrès Fédéral de 1948 aura à réélire son Bureau fédéral. Nous vous rappelons que ce Bureau est composé au maximum de 18 membres français et majeurs. Les candidatures devant être présentées par les syndicats. Nous demandons donc aux syndicats qui désirent présenter une candidature au Bureau Fédéral de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat Fédéral le nom, l'adresse, la profession, l'âge, la date d'entrée dans le syndicalisme du candidat qu'ils présentent. Ces candidatures devant nous parvenir 8 jours avant le Congrès Fédéral, c'est à dire avant le 4 Juillet.

Nous vous rappelons que par décision du Congrès Fédéral de 1946, la Fédération paye le déplacement des membres de province de son Bureau lorsqu'ils viennent participer aux réunions. Ces réunions ont lieu, en principe, tous les deux mois.

RAPPORTS

Nous avions espéré joindre à cet envoi, au moins, le rapport moral. Désirant cependant vous donner ces indications, le plus rapidement possible, nous vous le faisons parvenir avec seulement le rapport sur la réponse des statuts fédéraux. Le rapport moral vous sera vraisemblablement envoyé autour du 20 Juin, le rapport sur la hiérarchie vers le 30 Juin. Il convient donc que vous organisiez dans la 1ère semaine de Juillet les réunions de votre Syndicat afin de pouvoir déterminer, sur le rapport moral et sur le rapport de la hiérarchie, votre position. Le 3ème rapport sur la situation actuelle et les problèmes fédéraux devant être d'actualité, il ne

nous sera pas possible de vous le faire parvenir à l'avance mais, nous vous en ferons cependant parvenir un schéma.

Il convient sur ce sujet que vous nous fassiez parvenir, le plus rapidement possible, toutes vos observations, au rapporteur, notre camarade ROMBEAULT, afin qu'il puisse, avant le Congrès les étudier.

- Nestor ROMBEAULT, Avenue Liard-Villa St-Eloi - PORNICHET - (L. Inférieure)

COUT DU VOYAGE

La Fédération essaye de faire que ce Congrès coutre le moins cher possible à tous, car elle veut que nombreux vous y participiez.

Le Bureau Fédéral s'est posé le problème de la péréquation du prix du voyage. Qu'est-ce à dire? Le Congrès ayant lieu à ORLEANS, les camarades de PARIS ou de VIERZON sont avantagés par rapport à nos camarades du Nord, de l'Est et de Nantes etc... sans parler des camarades de TOULOUSE ou de BAYONNE.

Si on laisse à chaque organisation participant le soin de régler ses frais de transport qui lui sont propres, les syndicats qui sont près d'ORLEANS auront donc davantage de possibilités d'envoyer des participants au Congrès Fédéral.

Les camarades de BAYONNE, par exemple, vu le coût du voyage hésiteront peut-être. Pour que les sacrifices soient également répartis, il convient donc que tous les participants au Congrès aient un coût de voyage égal à supporter. C'est pourquoi au cours du Congrès il sera opéré une péréquation du coût des transports.

On demandera à chaque participant le prix que lui a coûté son déplacement, chemin de fer, on additionnera tous ces coûts, on divisera par le nombre de participants et le résultat sera ce que doit normalement coûter le déplacement de chaque participant.

Le résultat sera que, certains camarades qui n'ont pas payé ce prix là devront donner leur petit supplément et ceux qui auront payé plus que cette somme, recevront une compensation.

Cette méthode, de nombreux d'entre vous la connaissent; elle est pratiquée normalement dans de nombreuses organisations. Elle permet ainsi à l'ensemble de participer en ayant sensiblement les mêmes frais de déplacement.

De plus, pour ce Congrès la réduction de 20% est demandée actuellement à la S.N.C.F. par la Fédération. Elle nous sera certainement accordée et à chaque camarade nous demandant sa participation, il sera envoyé la fiche de réduction.

MILITANTS vous serez à ORLEANS les 11 - 12 - 13 et 14 Juillet pour le
CONGRES FEDERAL

Ordre du Jour :

Dimanche 11 - Journée d'études sur l'organisation syndicale : de la Section d'entreprise à l'Internationale.

Lundi 12 Ouverture par le Président :
Rappert Mérat
Rappert Financier
Modification des Statuts Fédéraux

Mardi 13 Election du Bureau Fédéral
Les Problèmes de la hiérarchie des salaires
Situation actuelle et action générale
Vote des Résolutions

Mercredi 14 Une promenade est à l'étude

Le Lundi après la présentation du rapport moral des commissions se réuniront :

- Commission des mensuels
- " de l'Automobile et Cycle
- " de l'Aviation
- " de la Sidérurgie et Fonderie
- " de la Mécanique générale
- " du Froid
- " Construction Navale
- " Apprentissage

Pour vos frais de transport nous ferons la péréquation entre tous les participants.

Vous recevrez les rapports à temps.

Ce sera un bon et beau Congrès.

VOUS VIENDREZ... NOMBREUX

Extrait d'une lettre de ROMBEAULT de St NAZaire : "Pour le Congrès fédéral nous avons prévu 1 gars de la Navale, 1 de l'Aéronautique, 1 des Fonderies, 1 de la Mécanique, 1 des Machines agricoles, 1 mensuel et moi-même. Nous allons nous débrouiller pour avoir assez d'argent en caisse."

FAITES COMME
SAINT NAZaire

CFTC

CISC

FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS DE

LA METALLURGIE
26, rue de Montholon - PARIS 9^e

CONGRES D'ORLEANS

11-12-13 et 14 -

JUILLET 1948

RAPPORT SUR
LA MODIFICATION
DES STATUTS FEDERAUX

PRESENTÉ PAR LE BUREAU FEDERAL

Le Congrès Fédéral de l'année dernière avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès 1948, la modification des Statuts Fédéraux.

Vous trouverez donc, ci-après, le texte des anciens statuts et les propositions de modification que soumet à votre réflexion le Bureau Fédéral.

MODIFICATIONS PROPOSEES

Article 1er - sans changement.

Article 2 - sans changement.

Article 3 - Remplacer "Conseil national" par "Congrès National"

Article 4

- Paragraphe a) ajouter à la suite "Pour ce faire, elle organise un service d'études et de documentation.
- Paragraphe b) remplacer "corporatives" par "professionnelles", supprimer "et par des ententes avec les différentes organisations d'employeurs et d'ouvriers".
- ajouter un paragraphe d) : "de favoriser par tous les moyens son pouvoir les réformes de structure dans l'industrie métallurgique, afin d'y réaliser la démocratie sociale et économique".

Article 5 - sans changement.

Article 6

- 3^e alinéa à remplacer par le texte suivant : "Les syndicats percevant une cotisation mensuelle au moins égale au salaire horaire effectif de leurs membres.
- paragraphe c) supprimer et à remplacer par : Etat de l'effectif total et sa décomposition par catégorie professionnelle".
- paragraphe e) remplacer "groupement" par "syndicat".

Article 7

- 1^{er} alinéa, remplacer "Conseil national" par "Congrès national".
- 2^{ème} alinéa à supprimer et à remplacer par "les Sections d'entreprise dépendent directement de leurs syndicats, les relations directes entre la Fédération et les Sections d'entreprise se limiteront à l'information professionnelle et à la formation des militants".

Article 8

- 1^{er} alinéa remplacer "groupement" par "syndicat".
- Supprimer le 2^{ème} alinéa et le remplacer par "Il pourra avec l'autorisation du Bureau Fédéral conclure des ententes avec des organisations d'ordre exclusivement local départemental ou régional".

Article 9 - Remplacer "groupement" par "syndicat".

Article 10

- Avant-dernier alinéa, remplacer "Conseil national" par "Bureau Fédéral".
- Dernier Alinéa, ajouter : "sa radiation sera demandée par le Congrès à la C.F.T.C.".

- Article II - entre le 2ème et 3ème alinéa ajouter le texte suivant : "Il se peut cependant que des variations du coût de la vie viennent mettre la Fédération dans une situation financière Difficile. Afin d'assurer le train de vie fédérale, fixé par le Congrès et seulement cela, le Bureau Fédéral pourra, exceptionnellement, et une fois seulement, entre deux Congrès, modifier le taux de la cotisation. Ce taux devant être porté à l'acceptation définitive du Congrès fédéral suivant.
- Article I2 - premier alinéa remplacer "tels que ceux de la caisse de Résistance " par "pouvant éventuellement être créés".
- Article I2 - 2ème alinéa à remplacer par "Le Congrès est composé d'un ou plusieurs délégués de chaque syndicat. Chaque syndicat a droit à une voix, plus une voix par 50 membres ou fraction de plus de 25 membres cotisants." - 3ème alinéa à supprimer et à remplacer par "Les syndicats peuvent se faire représenter soit directement, soit par un autre délégué d'un syndicat affilié à la Fédération.
- Article I4 - Sans changement.
- Article I5 - à supprimer et à remplacer par : "L'ordre du jour du Congrès est arrêté par le Bureau Fédéral. Il doit parvenir aux organisations affiliées 3 mois avant le Congrès. Les syndicats qui désirent porter une question à l'ordre du jour du Congrès doivent le faire savoir 6 semaines au moins avant la date du Congrès. Le rapport moral ainsi que tous autres rapports devant être traités au Congrès seront envoyés aux syndicats 1 mois à l'avance. Toutes propositions relatives à la révision des statuts devront être soumises au Bureau Fédéral 3 mois au moins avant la réunion du Congrès, et renvoyées avec avis à l'examen des syndicats, dont l'avis motivé doit parvenir au Bureau 1 mois au moins avant la réunion du Congrès".
- Article I5 bis (à ajouter) : "Les discussions et les votes du Congrès ne pourront porter que sur les questions à l'ordre du jour. Des questions d'urgence pourront être cependant discutées et décidées, bien que n'ayant pas été portées à l'ordre du jour, à condition qu'au préalable un vote spécial à la majorité des 2/3 ait tranché la question de savoir si la proposition a un caractère d'urgence".
- Article I6 - sans changement.
- Article I7 - sans changement.
- Article I8 - sans changement.
- Article I9 - 2ème alinéa remplacer "après consultation " par "après accord".

- Ajouter l'alinéa suivant : "Ils sont chargés de réunir les représentants des syndicats de leur région dans un Congrès régional au moins 1 fois par année.

Article 20

- sans changement.

Article 21

- remplacer "nomme" par "élit",
- ajouter : "Le Bureau Fédéral est élu pour 2 ans, il est renouvelable par moitié tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Les membres du bureau à réélire sont tirés au sort dès la première réunion du Bureau Fédéral. Les candidats au Bureau Fédéral sont présentés par les syndicats affiliés, après délibération de leur bureau, les propositions de candidature devant parvenir au Secrétariat Fédéral au plus tard 1 mois avant l'ouverture du Congrès. Les candidats au Bureau Fédéral devront obligatoirement militer depuis 2 ans, au moins, au sein d'un Conseil syndical".

Article 22

- 1er alinéa : remplacer "nomment" par "élisent"
- 2ème alinéa: à supprimer et à remplacer par "Le Bureau se réunit toutes les fois qu'il le juge utile. Les frais de déplacement des membres sont à la charge de la Fédération. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage la voix du Président de séance sera prépondérante.

Article 23

- 1er alinéa : remplacer "chargés" par "responsable"
- Ajouter à la suite du 1er alinéa : "pour ce faire, il choisit un ou plusieurs secrétaires permanents et recrute le personnel administratif nécessaire".

Article 24

- sans changement.

Article 25

- supprimer "ou le Conseil National".

CONGRES FEDERAL

ORLEANS - 11 - 12 - 13 - 14 Juillet

ENVOYEZ VOS ADHESIONS

La date du Congrès approche. Remplissez très rapidement le questionnaire qui vous a été envoyé avec notre Information n°1, et faites-le parvenir de toute urgence à :

Maurice BRUGERE - 32 rue des Pensées - ORLEANS (Loiret)

Vous devez participer au Congrès Fédéral.

RAPPORT

Ci-joint le dernier rapport sur les problèmes de la hiérarchie, problème important.

JOURNÉE D'ÉTUDES

En ce qui concerne la journée de Dimanche vous trouverez ci-après le programme.

L'organisation au Service de la Formation et de l'Education

Dimanche matin : 1^o) LA SECTION D'ENTREPRISE - LE SYNDICAT

a) Section d'entreprise - Bureau - conseil - commissions - cotisations et collectage - le collecteur - les réunions d'entreprise - préparation - réalisation - suivie à donner.

La presse syndicale - responsable - diffusion - rédaction - utilisation

(temps alloué pour exposé et discussion de 9h à 10h30)

b) Le Syndicat - Bureau - conseil - commissions - la trésorerie - le secrétariat - les réunions. Extension et spécialisation du syndicat - sa position vis à vis des organisations inter-professionnelles.

(temps alloué pour exposé et discussion de 10h 30 à 12h)

Dimanche après-midi: 2^o) LA REGION - LA FEDE - L'INTERNATIONALE

a) La région - mise en commun des expériences objectifs à atteindre

{ tout ceci en fonction de la formation et de l'éducation.

b) La fédé - critiques et améliorations

c) l'Internationale - l'influence du militant sur l'internationale

(temps alloué de 14 h à 15h 30)

3^o) LE BULLETIN DU MILITANT

au service de la formation - Examen critique - suggestions - orientation.
(temps alloué de 15 h 30 à 17 h)

Thème général de la journée

TOUS LES ADHÉRENTS SONT CAPABLES DE FAIRE DES PETITES CHOSES
LES PETITES CHOSES BIEN FAITES FONT L'ORGANISATION PUISSANTE

FICHES DE REDUCTION

La S.N.C.F. vient de nous annoncer qu'en raison des vacances, les billets de réduction ne sont pas valables dans les trains et autorails rapides et express les jours suivants :

Partant de Paris : les 9 - 10 - 13 Juillet

circulant sur les autres relations : les 9 - 10 - 13 Juillet

Pour Paris nos camarades pourront partir le 11 au matin pour arriver à ORLEANS pour la journée d'études.

Pour la Province les camarades partant le 9 ou 10 Juillet ne peuvent bénéficier de la réduction. Ceux qui, par contre, partent le 11 au matin peuvent en bénéficier.

Nous regrettons cette restriction et demandons aux camarades qui partent pour le Congrès le 11 de demander de toute urgence au Secrétariat Fédéral leur fiche de réduction.

CANDIDATURES

Toute candidature au Bureau Fédéral doit être envoyée d'urgence au Secrétariat.

SYNDICAT tu dois
être représenté
au CONGRES FEDERAL

FAIS PARVENIR TES ADHESIONS